

Projet d'établissement 2012-2015

Collège Anita Conti

Préalables :

- Le collège Anita CONTI est un établissement d'enseignement public et laïc dépendant du Ministère de l'Education Nationale.
- Il accueille, forme et éduque tous les élèves qui sont affectés par l'Inspecteur d'Académie du Morbihan dans le respect du droit et de la réglementation française.
- Le projet d'établissement fixe les Orientations du collège après adoption par le conseil d'administration.
- Le projet d'établissement est un document public destiné à être communiqué à toute personne physique ou morale qui souhaite en prendre connaissance.
- Le projet d'établissement dès lors qu'il est validé par le Conseil d'administration s'impose à chacun des membres de la communauté éducative.
- Conformément au décret 85/945 du 30 août 85 modifié, un bilan annuel de sa mise en œuvre est présenté chaque année au conseil d'administration.
- Le présent projet d'établissement fixe les objectifs à atteindre pour le collège à échéance de l'année 2014/2015.

Le collège Anita CONTI s'attache à conduire son action dans le cadre des valeurs qui fondent le service public d'éducation :

- Il contribue à l'égalité des chances.
- Il fait partager à ses élèves les valeurs de la République.
- Il participe activement à l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue pour tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique, qu'il accueille.
- Il transmet et fait acquérir des méthodes de travail.
- Il contribue à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation.
- Il assure une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte.
- Il dispense une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international.

I. Le Projet d'Établissement 2012-2015

Ses objectifs

1. Développer et maintenir l'ambition

- a. travailler dès l'arrivée au collège sur l'ambition ; accompagner les élèves dans leur scolarité et limiter les ruptures par un maintien de l'estime de soi et une meilleure évaluation du contexte sociétal.
- b. maintenir une ambition qui s'appuie sur la connaissance du milieu professionnel et du curriculum scolaire
- c. remettre en cause dans ses pratiques les groupes basés sur les logiques de quartier

2. Equilibrer les profils et valoriser les parcours atypiques

- a. relancer le travail sur les parcours pour équilibrer les profils
- b. revaloriser les parcours littéraires et polyvalents et revoir la prééminence des matières scientifiques
- c. revoir les modalités d'évaluation des matières scientifiques et limiter les décrochages dès la sixième

3. Renforcer la cohésion sociale

- a. limiter l'évaluation des travaux basés sur la culture autre que scolaire
- b. accompagner les élèves dans l'apprentissage méthodologique
- c. accompagner les familles dans le suivi des résultats des élèves
- d. diminuer l'influence du groupe social sur la représentation scolaire

4. Accompagner les élèves dans la construction de leur projet

- a. favoriser la connaissance du milieu social/culturel/économique
- b. favoriser le suivi du projet durant toute la scolarité au collège
- c. permettre aux élèves d'anticiper les échéances pour construire un parcours scolaire cohérent
- d. limiter les perturbations individuelles et collectives qui peuvent remettre en cause le projet initial
- e. favoriser l'accompagnement par les familles du projet de l'élève

L'objectif prioritaire retenu pour le projet académique 2011-2015 concerne **la mise en place de parcours** visant à assurer à chaque élève l'accès à un ensemble de compétences déclinées dans **le Socle Commun**.

Les sous-objectifs du projet d'établissement pour respecter cette priorité doivent répondre à la mise en place d'**un parcours de réussite** pour chacun de nos élèves.

II. Les moyens au service des ces objectifs

Personnaliser :

Prendre en compte les acquis comme les difficultés de chaque élève et proposer des itinéraires et des modes de construction des **compétences référencées dans le Socle Commun** et construire progressivement pour chacun d'eux **un projet personnel de formation.**

Anticiper le travail avec les familles pour répondre aux attentes de chacun

- Limiter les échecs à l'entrée en collège par un travail accru de partenariat avec l'école primaire en amont et assurer une continuité pédagogique entre l'école et le collège (objectifs 1 et 3).
 - Prise en compte des évaluations des élèves en CM2 et en sixième
- Evaluer les compétences méthodologiques à l'entrée en sixième, les développer pour rendre l'élève progressivement autonome durant l'ensemble de sa scolarité (objectifs 1, 3 et 4).
 - Optimiser les heures d'accompagnement personnalisé
 - Inscrire l'évaluation des élèves dans une perspective formative

Fluidifier encore les parcours au collège

- Favoriser la réussite des élèves par la mise en œuvre d'une politique volontariste d'aide et de soutien (objectifs 2, 3 et 4)
 - Augmenter le taux de participation des élèves aux ateliers d'aide et de soutien
 - Augmenter le taux de participation des élèves aux études dirigées
- Optimiser les dispositifs d'aide et de soutien en les associant aux dispositifs d'accompagnement éducatif ou d'approfondissement. (objectif 3)
 - Augmenter les taux globaux de réussite en cours de scolarité au Collège
 - Augmenter le taux global de réussite au DNB

Evoluer vers des orientations choisies par l'anticipation des échéances et l'échange régulier autour des objectifs personnels et professionnels (objectif 4).

- Développer les connaissances et les compétences autour de la technologie pour ouvrir sur les filières STI 2D ou SI
- Développer les orientations littéraires au travers de parcours de réussite différents.
- Poursuivre le développement des orientations scientifiques

Responsabiliser :

Viser à faire de l'engagement de chaque élève comme membre de la communauté éducative un principe d'action au service de ses apprentissages (compétences 6 et 7 du Socle).

- Accompagner l'élève dans une démarche de développement de son autonomie durant les quatre années du collège (objectif 4)
- Construire un environnement cohérent autour du jeune en répartissant les responsabilités et les rôles des différents acteurs (objectifs 3 et 4)
 - L'ensemble des personnels du collège.
 - Les familles
 - Les acteurs de la vie sociale, culturelle, associative ou de loisir.

et tenir compte des caractéristiques autres que scolaires de chaque élève.

- Aider le jeune à développer et valoriser les compétences requises dans la prise de décision, la conduite d'un projet, le travail en équipe ou en groupe, la participation volontaire à des actions au sein de la communauté scolaire (objectif 4)
- Aider le jeune à prendre ses responsabilités à travers des formations spécifiques et intégrées (objectif 4)
 - dans la gestion de sa santé
 - Equilibre alimentaire
 - Santé sexualité
 - dans la gestion de sa scolarité
 - Rendre l'élève acteur de sa scolarité.
 - Tutorer l'élève avec sa famille
 - dans la gestion de ses rapports aux autres
 - Lutte contre les discriminations
 - Respect de soi et des autres.
 - Connaissance de soi et des autres
 - Estime de soi et des autres.

Ouvrir :

Permettre à l'élève dans une ouverture culturelle ou une ouverture internationale de construire des compétences favorisant son intégration et son épanouissement dans l'environnement au sein duquel il agira (compétences du socle commun).

Favoriser la connaissance et l'évolution du regard des élèves sur le(s) monde(s) qui l'entoure: monde culturel, monde économique ou monde professionnel

- Mesurer la participation des élèves à des actions de découverte des réalités de la vie culturelle, sociale ou économique

- Mesurer la participation des élèves à des actions de découverte du fonctionnement des entreprises publiques et privées.

Amener les élèves à élargir leur horizon

- Mesurer la participation des élèves des opérations d'échanges avec des élèves d'autres pays dans le cadre de leur classe ou dans celui de séjours
- Mesurer la participation des élèves à des séquences de pratiques artistiques ou de culture scientifique
- Mesurer la participation des élèves à des projets croisant les disciplines et répondant à des centres d'intérêt comme le développement durable ou les droits de l'homme.

Ces préoccupations engagent la communauté éducative à rechercher des partenariats.

III - Des projets sectoriels pour conforter ces objectifs

Le projet de la Section d'Enseignement Général Adapté

En accord avec les objectifs précédemment définis

1. Développer et maintenir l'ambition.

Ou tout d'abord la construire...

S'approprier son projet personnel

Développer l'estime de soi en donnant sens aux apprentissages.

Découvrir la réussite par l'adaptation, des parcours accessibles, individualisés.

Favoriser l'émergence d'une dynamique de groupe, développer le vivre ensemble à travers des projets collectifs.

Evaluation :

- Taux d'absentéisme.
- Décrochage.
- Taux d'orientation MGI

2. Equilibrer les profils et valoriser les parcours atypiques

A travers l'adaptation, l'individualisation.

Favoriser la mixité des ateliers.

Evaluation :

- Taux G et F dans les champs professionnels.
- Taux LP et CFA
- Eloignement géographique des établissements de formation.
- Taux d'orientation MGI.

3. Limiter l'influence sociale sur les résultats et diminuer le différentiel social en fin de scolarité.

- Ouverture élargie sur le monde géographique, le monde social, culturel et professionnel.
- Aides au choix d'orientation, projection personnelle, dans un éventail de choix professionnels et d'établissements de formation élargi.

- Individualisation : optimiser les dispositifs d'aide, valoriser l'élève dans ses compétences.
- Responsabilisation : intégrer l'élève dans la gestion de sa scolarité.
- Partenariats et suivis sociaux, médicaux sociaux.

Evaluation :

- Eventail des choix professionnels et géographiques.

4. Renforcer les valeurs citoyennes de respect, de solidarité et de tolérance.

Restaurer, consolider l'image de soi et de l'autre.

Valoriser l'engagement d'un choix de vie.

Evaluation :

- Taux retards, absences.
- Taux sanctions et punitions.
- Actions positives à travers les projets de groupes, mesurés dans le socle commun.

La SEGPA : un dispositif ressource du collège.

Une aide à l'orientation et à l'insertion est indispensable. Elle vise à permettre aux élèves de construire leur projet personnel.

À partir des informations qui lui sont communiquées par l'équipe éducative, l'enseignant de référence de chaque division définit et réajuste les objectifs prioritaires du **projet individuel** de formation de l'élève, inscrit dans un **livret de compétences**.

A l'issue de la 3ème, la vocation de la grande majorité des élèves de SEGPA est d'accéder à une formation en lycée professionnel ou en CFA pour préparer un CAP.

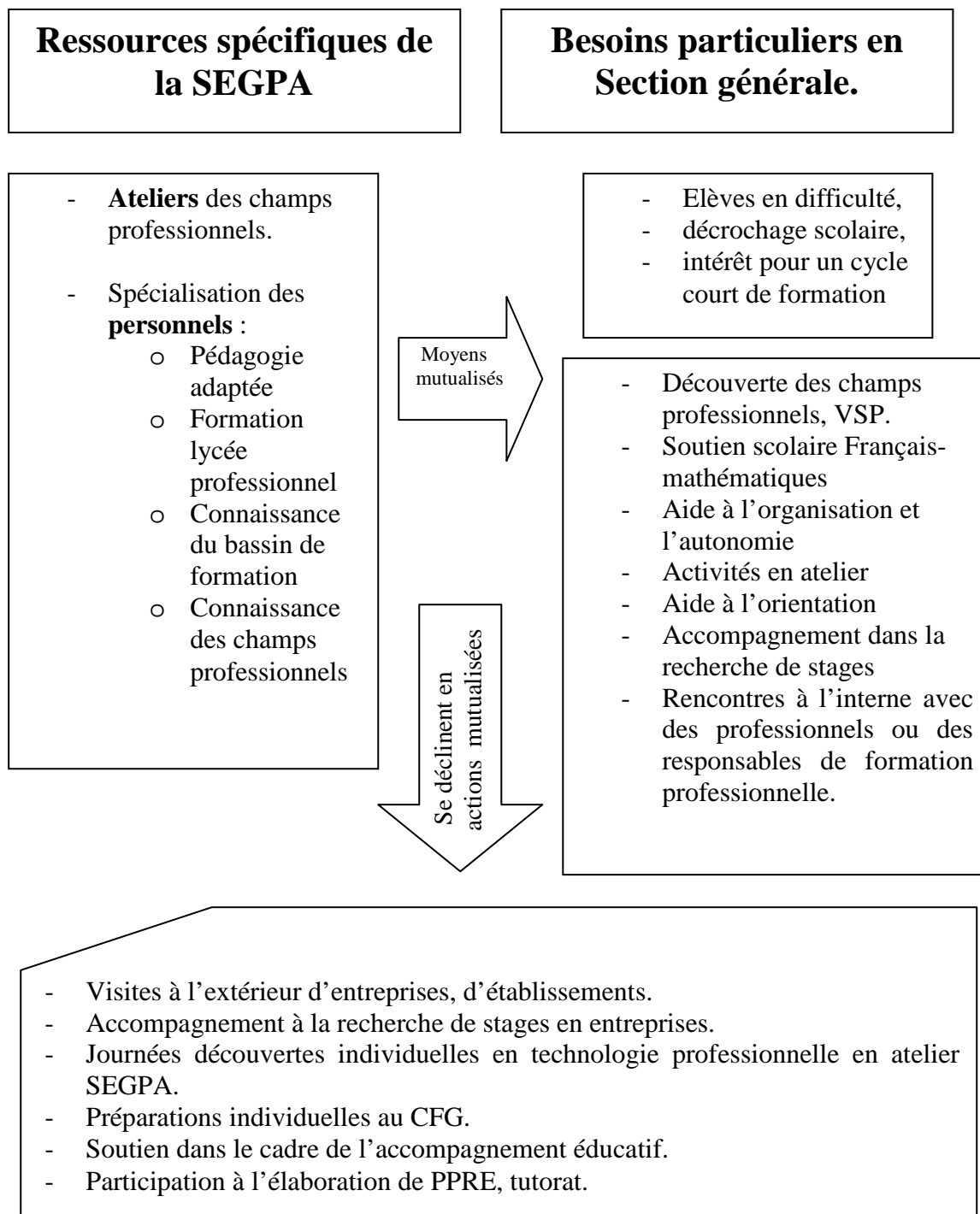
Or, **certains élèves de section générale du collège peuvent se trouver en difficulté scolaire**, en décrochage, ou affirmer le choix d'une formation professionnelle qualifiante de niveau V.

Il importe alors de mutualiser les compétences et les moyens, notamment des espaces d'ateliers et des personnels de la SEGPA : « Les enseignants spécialisés ont une expertise dans la réponse aux besoins des élèves qu'ils soient en difficultés ou handicapés. » (Note ASH n° 1 2011/2012)

- **professeurs d'école spécialisés titulaires de l'option F** aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)
- **des professeurs de lycée professionnel.**

Ces moyens et compétences offrent une ressource à ces élèves de section générale. Par leur savoir-faire, les enseignants spécialisés ou les professeurs de lycée professionnel peuvent les aider à se réapproprier leur projet personnel en envisageant un dispositif d'accompagnement diversifié

Mutualisation des moyens et des compétences



Evaluation des objectifs de la SEGPA :

- Participation aux activités du collège : accompagnement éducatif, activités culturelles, participation aux projets de sorties pédagogiques avec ou sans nuitées (Angleterre, séjour neige...)
- Implication dans les projets de classes, dans les plateaux techniques
- Implication ou synthèse cohérente des stages effectués en entreprises, mini-stages en établissement
- Implication dans la recherche de stages, dans les parcours d'orientation
- Orientation effective à la sortie de la SEGPA
- Orientation choisie

Le projet du service d'accueil, d'entretien et de restauration.

Le service d'accueil et d'entretien fait partie intégrante du potentiel éducatif du collège.

Objectif : Développer et renforcer une culture d'établissement dans laquelle chacun se reconnaît et prend sa place.

De par leur investissement et la nécessaire interaction qui existe entre les interventions des différents personnels du collège, les personnels d'accueil et de service participent de la création

- d'un bien être favorable à l'épanouissement des élèves
- de conditions de travail optimales

Objectif : Former le citoyen de demain responsable individuellement et collectivement.

- a. le citoyen breton, français, et européen qui situe son intervention dans une société en mouvement
- b. L'éco-citoyen qui situe son intervention dans le temps en limitant son empreinte écologique et qui participe activement à la formation au respect de l'environnement.

A l'interface entre le collège et l'environnement, en pleine cohérence avec les contenus de formation, le service d'accueil et de restauration propose des actions innovantes.

- Le service de restauration participe activement en relation avec les équipes pédagogiques et le service de santé à la formation des élèves à l'équilibre alimentaire et à la connaissance des aliments qui composent les plats.

- Dans le cadre de projets linguistiques ou diététiques, le service des restauration propose une ouverture sur la culture culinaire de différents pays.

- Dans le cadre d'une réflexion globale sur la mise en place de démarches de développement durable, dans la mesure des possibilités financières du service spécial R2, le service de restauration pourra proposer des menus intégrant des éléments issus de l'agriculture biologique ou de productions locales.

Membres à part entière de la communauté scolaire, les personnels d'accueil interviennent dans les démarches d'aide et de soutien aux élèves en difficultés au travers de la prise en charge d'élèves en Travaux d'Intérêt Généraux, de l'accueil de stagiaires...

Le projet de l'Association sportive du collège :

maillon indispensable au service du projet d'établissement

L'association sportive, de par sa structure et ses activités favorise l'atteinte des objectifs fixés par le projet d'établissement. Son rapport annuel d'activité participe à l'évaluation du projet d'établissement.

Les axes concernés :

2. Former le citoyen de demain responsable individuellement et collectivement.
 - a. le citoyen breton, français, et européen qui situe son intervention dans une société en mouvement
 - b. L'éco citoyen qui situe son intervention dans le temps en limitant son empreinte écologique et qui participe activement à la formation au respect de l'environnement.
3. Créer une culture d'établissement dans laquelle chacun se reconnaît et prend sa place.
4. Développer des partenariats forts avec les milieux éducatifs, économiques et sociaux au profit de l'ensemble des usagers actuels et potentiels du collège
 - Par l'engagement dans l'activité sportive sous la couleur de son établissement le jeune développe un sentiment d'appartenance et de solidarité avec l'ensemble de la communauté scolaire. L'investissement sportif et associatif donne un autre sens à l'ensemble de l'investissement scolaire.
 - L'investissement sportif demande engagement et abnégation. Il offre en contre partie une possibilité de connaissance et de reconnaissance sociale différente et complémentaire de l'Ecole. L'AS offre au collège un support de valorisation des jeunes.
 - Par la mise en place d'activités favorisant la prise de responsabilité, l'association sportive favorise la formation citoyenne de l'individu. L'UNSS, fédération du sport scolaire, permet entre autres, la formation de jeunes officiels mais les activités sportives présentent aussi l'opportunité d'activités éducatives multiples : reportages photographiques, articles de journaux.
 - Parce que l'association sportive du collège est spécifique dans sa forme comme dans ses objectifs, elle offre, comme peut l'offrir le collège en général, un marche pied vers la pratique associative « civile ».

Le projet d'association sportive participe activement à l'atteinte des objectifs généraux du collège.

Formation pour adultes attachée au projet d'établissement.

Le collège Anita Conti est adhérent du GRETA de Lorient / Quimperlé

Il participe à la politique de développement du groupement d'établissements en répondant dans la mesure de ses possibilités aux demandes de formation.

Il peut ainsi intervenir, aussi bien sur les domaines de l'Enseignement général que sur les secteurs de l'Enseignement professionnel représenté dans le cadre de la SEGPA.

Il peut, dans la mesure de leur utilisation, mettre à disposition ses locaux pour des formations.

L'équipe de direction représente le collège au CIE du GRETA auquel il est adhérent.

IV - Projet informatique

Présentation générale

L'utilisation de l'outil informatique doit continuer à favoriser la relation pédagogique ou éducative entre l'ensemble des membres de la communauté scolaire : les personnels, les usagers, les élèves, les parents.

Objectifs

1. planifier l'organisation matérielle des réseaux par la création d'espaces informatiques cohérents et adapté aux contraintes d'utilisation.
2. favoriser la formation des personnels.
3. favoriser l'utilisation des matériels par l'ensemble des membres de la communauté scolaire (parents compris).

Vers une dématérialisation des échanges pour limiter notre empreinte écologique :

- utilisation du courrier informatique pour les relations avec les familles qui le souhaitent
- utilisation de l'ENT dans la politique de communication interne et externe du collège

Vers une dématérialisation des actes administratifs...

V - Mise en œuvre-suivi-évaluation du projet d'établissement

Mise en œuvre :

Le projet d'établissement est un projet global.

A ce titre il engage toute la communauté scolaire dans des démarches communes et cohérentes. Tous les membres de la communauté scolaire doivent participer à sa mise en œuvre.

Suivi :

Le projet d'établissement est un **projet réglementaire**. Il doit être validé par le conseil d'administration du collège et faire l'objet d'un compte rendu d'exécution dans le cadre du rapport annuel de performance et d'activité.

Le projet d'établissement est un projet évolutif. Il doit être adapté aux évolutions éventuelles des conditions internes et externes de fonctionnement ainsi qu'aux contraintes institutionnelles.

Evaluation :

Il fait l'objet d'un suivi et d'une **évaluation régulière** et en tout état de cause chaque année dans le cadre du rapport d'activité présenté au CA de l'établissement. Cette évaluation est pensée en termes qualitatifs et quantitatifs. Les projets présentés intègrent cette obligation.

VI - Des projets pour donner du sens

La consolidation d'un Pôle Culturel avec :

La musique et la danse :

Le développement du dispositif Cham/Chad : Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse en partenariat avec l'Ecole de Musique et de Danse de Lorient se confirme

La mise en place de cette filière culturelle a eu lieu à la rentrée 2008/2009. Les élèves qui choisissent cette option progressent durant toute leur scolarité dans une classe spécifique qui bénéficie d'horaires aménagés.

Cette filière musique/danse au collège concerne une centaine d'élèves.

Piliers du socle commun concernés par ce dispositif : 5 culture humaniste

6 compétences sociales et civiques

Evaluation : elle prend en compte le taux de réussite des élèves qui suivent cette option et la validation des connaissances et compétences du socle commun

Intérêts :

De par sa durée et sa continuité sur l'ensemble des quatre années du collège, la filière culturelle permet de situer l'élève dans une progression. Chaque année fait l'objet d'une évaluation qui permet de valoriser le travail sur la durée et les progrès des élèves. L'entrée est possible à chaque niveau ; la filière Cham/Chad est organisée autour d'une approche spécifique au niveau scolaire et un tronc commun à toutes les classes.

Les élèves de la filière partagent leur expérience au travers des concerts et représentations annuels, qui sont programmés, mais ils participent également à des actions avec les autres dans le cadre de leur formation (accompagnement de la chorale, associations sportive Danse, accompagnement et travail particulier avec le club théâtre ...).

Il faudrait à terme que ce dispositif trouve une continuité au lycée avec la création d'une option musique/danse.

Le théâtre :

Le travail engagé autour du Théâtre doit se poursuivre sous la forme d'un atelier dans le cadre de l'accompagnement éducatif ou d'une troupe de comédiens sous la conduite d'un professionnel.

Les spectacles proposés doivent continuer à concerner élèves et adultes, ils s'enrichissent mutuellement ; cette mise en place s'entendrait pour l'ensemble des élèves du collège et en particulier ceux qui n'ont pas à priori accès à cet environnement culturel.

La convention signée avec le théâtre des deux rivières à Lanester a permis aux acteurs de jouer sur « scène ».

On peut réfléchir à la mise en œuvre d'un projet de classe théâtre en cinquième / quatrième préparant à l'option « lourde » proposée au Lycée J. Macé de Lanester.

Le droit à l'expérimentation au service du projet d'établissement :

Dans le cadre de l'expérimentation liée à l'article 34 de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école :

Art. L. 401-1.

« Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. « Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

La transformation du restaurant pédagogique

Le champ de découverte professionnelle « Hygiène, Alimentation, Services » proposé aux élèves de 4^e et 3^e de SEGPA doit évoluer en respectant le cadre réglementaire.

Comme le préconisent les orientations pédagogiques pour les EGPA (BO n° 18 du 30/04/2009) et les orientations pour la rentrée de 2012 (BO n° 13 du 29/03/2012) il s'agit d'offrir à l'élève un plateau technique diversifié : on conduit ainsi l'élève à des activités de découverte de l'ensemble d'un champ professionnel donné.

En l'occurrence, le plateau H.A.S. pourra se décliner en travaux de cuisine, regroupant des métiers de bouche comme la pâtisserie, la cuisine, mises en action lors de buffets, services événementiels (réceptions à l'interne, à l'externe comme le forum de l'orientation...).

Ces activités incluent l'hygiène et le nettoyage, mais aussi la vente et la relation directe au public.

C'est dans ces pratiques de découverte, en situation réelle, et à l'occasion des stages en entreprise que l'équipe pédagogique pourra élaborer le Projet Individuel de Formation de l'élève.

Ce dispositif de personnalisation et d'accompagnement à l'orientation est mis à profit par certains élèves du cursus général. Il se traduit par des stages de sensibilisation, de découverte au sein des plateaux techniques, notamment lors des stages en entreprise des élèves de 3^e SEGPA.

Une option Sciences :

Les élèves de 3^{ème} qui poursuivent en 2^{nde} générale et technologique font le choix à une grande majorité d'un deuxième enseignement d'exploration intitulé : Méthodes et Pratiques Scientifiques. Cet enseignement concerne le plus souvent plusieurs disciplines scientifiques.

L'objectif principal de cette option Sciences proposée au niveau troisième serait d'illustrer la démarche scientifique avec comme support le développement durable et comme cadre le monde marin.

Une option DNL en Mathématiques :

En 4^{ème} est proposée 1 heure de conversation anglaise par semaine avec comme support les mathématiques et comme objectifs la pratique orale de l'anglais en liaison avec des parties du programme de mathématiques, l'application possible dans un voyage en Angleterre ou par l'intermédiaire d'e-twinning.

Une option Rugby :

Une convention de partenariat a été signée en juin 2011 avec le ROL (Rugby Olympique Lorient) pour permettre aux élèves de CM2 de poursuivre au collège l'apprentissage de ce sport qui véhicule des valeurs de solidarité et de respect des autres.

Un pôle sportif autour d'activités nautiques (surf/voile/planche à voile).

Le collège Anita Conti est situé dans un environnement très favorable à la pratique des activités nautiques. Ces activités sont bien développées au niveau des écoles primaires du bassin. Il s'agirait de pouvoir favoriser la pratique sportive d'activités nautiques en partenariat avec les clubs sportifs locaux.

Des contacts ont été pris et pourraient s'avérer fructueux.